

ANNEXE 1

FICHES ACTIONS



CONTRAT DE RURALITÉ DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS





Améliorer la démographie médicale et faciliter l'accès aux soins

ENJEUX	<p>Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vieillissement de la population , - étudiants délaissant la médecine générale au profit des spécialités - territoire peu attractif - population vieillissante <p>Il apparaît essentiel de soutenir les actions qui favorisent l'installation de professionnels de santé, et d'organiser la filière de soins gériatriques, et ce en vue de faciliter l'accueil de nouvelles populations et de créer les conditions pour que ces populations restent sur le territoire.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le PETR Charolais Brionnais est engagé depuis 2014 dans un contrat local de santé (CLS) avec l'ARS BFC, le Conseil Départemental 71, le Conseil Régional, l'assurance maladie et les services de l'Etat. Ce contrat arrive à échéance en décembre 2016.</p> <p>Dans l'attente de l'évaluation de ce contrat et de son renouvellement, un avenant sera signé avec l'ARS et les autres signataires d'ici la fin d'année 2016 pour une durée d'au moins 1 an.</p> <p>Cet avenant proroge les axes du CLS à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des soins de proximité - la déclinaison des parcours de santé et de vie de l'ARS BFC <p>1 : Démographie médicale :</p> <p>Le contrat accompagnera les projets innovants facilitant l'installation de professionnels de santé sur le territoire :</p> <p>1-1 Des actions d'animation et de mise en réseau en lien avec la politique d'accueil du programme LEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer aux actions de promotion de la région organisées au niveau régional. - mettre en place des sessions d'accueil pour les internes en médecine, - favoriser la rencontre entre les internes, les remplaçants et les médecins installés . <p>1-2 Des actions de recherche de professionnels de santé en cohérence avec la politique d'accueil.</p> <p>Suite à une première expérimentation concluante de recherche de 3 médecins généralistes par l'intermédiaire d'un cabinet de recrutement, le PETR va relancer cette initiative début 2017 (cofinancement Région et Département).</p>

	<p>1-3 Des investissements permettant l'installation de professionnels de santé dans de bonnes conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la création de Maisons de Santé pluridisciplinaires (MSP-un projet à Marcigny). - la création d'hébergements adaptés aux stagiaires, remplaçants, internes, etc. Projet de création à Gueugnon d'un hébergement pour les « jeunes travailleurs en santé » (étudiants, internes en médecine de ville ou à l'hôpital, autres professionnels de santé) - une action pour maintenir l'offre de soins de proximité sur le territoire d'Issy l'Evêque (cabinet médical secondaire). <p>1-4 Faire connaître les mesures incitatives proposées dans le cadre du Pacte Territoire Santé 2 (Praticien territorial en médecine générale, le contrat d'engagement de service public)</p> <p>1-5 S'appuyer sur le dispositif départemental : « installeunmedecin.com » mis en place par le Conseil départemental, participer à des actions et outils de promotion du territoire communs, faire connaître et déployer les mesures proposées (box accueil, mission sim, etc.)</p> <p>1-6 – Déployer l'usage de la télémédecine à partir des MSP du territoire.</p> <p><u>2 : Améliorer la prise en charge des personnes âgées :</u></p> <p>Des actions en direction de la filière de soins gériatriques afin d'améliorer les sorties d'hospitalisation et de limiter les réhospitalisations, d'améliorer la prise en charge en urgence des personnes âgées, améliorer la lisibilité de l'offre et des dispositifs, d'améliorer les échanges entre acteurs. Des actions en vue de prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées à domicile et en établissement. La définition de ces actions et la démarche de « renforcement de la filière de soins gériatriques » seront engagées et financées en 2017 dans le cadre du prochain Contrat Local de Santé.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Maintenir l'offre de soins de 1^{er} recours et favoriser l'installation de professionnels de santé en participant à la déclinaison du Pacte Territoire Santé 2 (plan de lutte contre les déserts médicaux)</p> <p>Améliorer le parcours de santé de la personne âgée à domicile et en établissement en renforçant la coordination des professionnels de santé.</p>
<p>PARTENARIATS</p>	<p>PETR, ARS BFC, Conseil Départemental 71, Conseil régional BFC, les établissements regroupés dans le Groupement de coopération sanitaire (GCS), les EHPAD du territoire, les établissements de santé les MSP du territoire</p>
<p>FINANCEMENTS MOBILISABLES (coût estimé?)</p>	<p>FNADT/DETR/FSIPL/Crédits CRBFC/CD71/fonds européens Investissements ou Financements en prêts (à taux fixes) possibles de la CDC sur les Maisons de Santé pluridisciplinaires et Résidences services seniors, sous réserve de la décision du comité compétent.</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</p>	<p>Évaluation dans le cadre du suivi du contrat local de santé</p>



Garantir l'accès aux services publics

ENJEUX

La Saône-et-Loire est bien maillée en terme de services, eu égard à sa grande superficie: 97% de ses habitants sont à moins de 10 minutes d'un pôle de proximité disposant d'équipements et de services courants. Le Charolais-Brionnais dispose de 8 pôles de proximité, parmi lesquels Paray-le-Monial, qui propose une gamme de services supérieurs notamment en terme de santé. Globalement l'accès aux services de sécurité (police/gendarmerie/pompiers), aux services liés à la solidarité (accueil, établissements) comme aux établissements d'enseignement est perçu comme satisfaisant sur ce secteur du département.

En effet, le territoire du Charolais-Brionnais dispose d'un maillage de services publics important, notamment grâce à la présence de plusieurs MSAP. Elles sont gérées d'une part par PIMMS sur les communes de Chauffailles et ses antennes de Coublanc et Chateauneuf, Melay, Saint-Bonnet-de-Joux et d'autre part, par l'association le Moulin des Roches à Toulon-sur-Arroux.

Le principal enjeu consiste ainsi davantage à maintenir et conforter le réseau des MSAP existantes, assurer une meilleure couverture territoriale de ces dernières ainsi qu'une connaissance plus précise, de la part de la population, de ses services. En effet, selon une enquête menée dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), 39% des personnes interrogées ignorent s'il existe une ou plusieurs MSAP sur le Charolais-Brionnais.

Certains secteurs ressentent toutefois un déficit d'accessibilité aux services, en présentiel et en temps d'accès, cumulant une faible densité et un relatif éloignement. C'est notamment le cas du sud et de l'ouest du Charolais-Brionnais.

Par ailleurs, l'accès aux services publics peut être renforcé par une offre de mobilité plus dense et régulière, notamment de transports en commun. Cet enjeu fait l'objet de la fiche action numéro 8 du présent contrat. De même le soutien de l'offre de soins fait l'objet de la fiche N°1.

Enfin, l'accès au service public de l'emploi reste encore difficile. Alors que les services de Pôle Emploi basés à Digoin, couvrent tout le territoire du Charolais-Brionnais qui constitue une seule zone d'emploi, l'accès à ce service reste encore difficile en raison des problèmes de mobilité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Faciliter l'accès aux services en complétant l'offre existante par la création de nouvelles MSAP.** Cette offre devra être développée à Bourbon Lancy et Issy-l'Evêque tandis qu'une réflexion pourrait être engagée sur Gueugnon, Charolles et La Clayette.

- **Conforter les MSAP existantes** par l'accueil d'autres services, par la

	<p>convergence de publics dans un même lieu (permanences diverses, animations, conférences thématique...), par des permanences dans d'autres communes.</p> <p>- Faciliter l'accès aux services de la MSA : la volonté du gouvernement de conforter le réseau de la MSA en milieu rural, mentionnée lors des CIR, s'est concrétisée par une convention d'objectifs et de nouvelles missions. Un partenariat renforcé entre MSA/MSAP y contribuera.</p> <p>- Faciliter l'accès aux services de Pôle emploi et de la Mission locale, via les MSAP.</p> <p>- Améliorer la communication sur l'offre de services existants : localisation des MSAP, information et échanges avec les secrétaires de mairie, d'EPCIFP, agents d'accueil, assistantes sociales et les agents de La Poste.</p> <p>- Développer en collaboration avec la Poste, les nouveaux facteurs-guichetiers : le nouveau « facteur-guichetier » instaure une complémentarité entre la tournée de distribution et le guichet, pour une meilleure connaissance et proximité de ses agents, présents 6 jours sur 7. Le contrat pourra développer la prise en compte, par les collectivités et par les professionnels, des nouveaux services de proximité qu'elle propose : par exemple portage de courses à domicile, de médicaments, d'articles de boulangerie, vigie en période de canicule, surveillance en cas d'absence, installation d'équipements, collecte et recyclage...</p> <p>- Mieux faire connaître les permanences de conseils en matière d'accès au droit (CDAD) proposées en Charolais-Brionnais, à Charolles, Digoin, Gueugnon et Chauffailles. Un projet de maison de la justice et du droit est en cours d'élaboration à Charolles avec l'appui du Ministère de la Justice, les investissements nécessaires pourront être soutenus par les collectivités et dans le cadre du présent contrat.</p> <p>- Signer des conventions de ruralité avec l'éducation nationale qui s'engagera sur 3 ans au maintien des moyens humains. Plusieurs pôles scolaires sont déjà retenus à cet effet.</p> <p>Le contrat accompagnera également le développement de pôles scolaires intercommunaux (fiche 10 cohésion sociale).</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>- Développer le réseau de MSAP sur le territoire du Charolais-Brionnais.</p> <p>- Mieux faire connaître le réseau des MSAP sur le territoire</p> <p>- Renforcer l'accès au droit.</p> <p>- Développer le réseau de services de proximité grâce à l'offre de services de la Poste.</p>
<p>PARTENARIATS</p>	<p>État, Conseil départemental, La Poste, MSA, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, Caisse des Dépôts et Consignations (formations, mise en réseau des MSAP).</p>
<p>FINANCEMENTS MOBILISABLES</p>	<p>FNADT, Fond inter-opérateurs, FSIL, DETR</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</p>	<p>Quantitatif : Suivi continu de l'évolution du nombre de particuliers accueillis dans les différents points cités précédemment. Évolution du nombre des « non recours ».</p> <p>Qualitatif : Enquête de satisfaction auprès des usagers des MSAP</p>



Encourager le développement économique

ENJEUX

Territoire principalement rural et agricole, le Charolais Brionnais n'en est pas moins une terre industrielle historique et compte encore les deux plus grandes entreprises industrielles de Saône-et-Loire : APERAM à Gueugnon et Fiat PowerTrain à Bourbon Lancy, ainsi qu'un important tissu de PME/PMI, principalement dans les domaines de la métallurgie/mécanique, du bois et de la céramique, ce secteur étant actuellement en pleine reconversion (fermeture récente de sites majeurs).

Si l'activité tertiaire est en développement depuis une quinzaine d'années, avec notamment le commerce, le tourisme, la santé et les services à la personne, le taux d'emplois industriels (20% de l'emploi salarié) et agricoles reste nettement supérieur à la moyenne départementale, régionale et nationale.

Les principales communes sont Paray-le-Monial, Digoin, Gueugnon, Bourbon Lancy, Chauffailles, La Clayette, Charolles et Marcigny. L'essentiel de l'offre foncière économique se trouve donc dans ces villes ou dans leurs unités urbaines, même si certaines communes plus rurales ont développé en parallèle leurs propres zones d'activités à vocation artisanale.

Cette armature urbaine est à la fois une force et une faiblesse pour le territoire :

- Une force : la présence de plusieurs petites villes permet à la population de trouver à un temps de trajet limité des services et emplois sur l'ensemble du territoire.

- Une faiblesse : le territoire ne compte pas de « locomotive » de taille suffisante pour « tirer » l'ensemble du Charolais Brionnais et constituer un pôle d'attractivité à taille critique suffisante et les villes se trouvent régulièrement en situation de « concurrence » en matière économique.

Dans le cadre des négociations entre l'Etat et la Région du Contrat de Plan en vigueur, le Pays Charolais Brionnais a été considéré comme « territoire vulnérable d'un point de vue économique avec capacité de rebond ».

Enfin, une démarche d'intelligence territoriale portée par la CCI et par le Pays, avec le soutien de l'État, a été réalisée fin 2016. Cette fiche action reprend plusieurs de ses analyses et propositions d'actions.

DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Renforcer les atouts économiques du Charolais-Brionnais

- Structurer les filières industrielles du pays : les entreprises du Charolais-Brionnais sont insuffisamment structurées et ne forment pas encore un réseau solide, capable de soutenir le dynamisme économique local. Pour favoriser l'émergence d'un écosystème économique performant, attractif et créateur d'emplois, l'État, le PETR et leurs partenaires

accompagneront les efforts des entreprises du pays pour mutualiser leurs ressources et participer à des opérations communes (participation conjointe à des salons internationaux, export, développement de clubs et de réseaux...).

- Renforcer les filières en difficulté : marqueur historique de l'économie locale, la filière des entreprises de la céramique connaît également ces problématiques qui grèvent ses capacités de développement. Pour y remédier, un soutien à la filière céramique du Charolais-Brionnais apparaît nécessaire via l'accompagnement et la mise en œuvre de démarches collectives ciblées : réduction des coûts énergétiques, mutualisation des matières premières, mise en place de procédures de formation et de recrutement, fédération de démarches commerciales collectives... Ces actions prennent place dans un Plan Céramique conclu entre l'État et les entreprises, qui sera valorisé et développé, en parallèle de démarches déjà engagées :

- accompagnement de l'export : accompagnement des entreprises vers l'export via l'appropriation des dispositifs d'aides existants.

- travail de réduction des charges liées aux déchets : définition d'une étude portant sur la valorisation des déchets de la filière céramique en partenariat avec la CCI, l'ADEME et les entreprises.

- Accompagner la capacité d'innovation des entreprises : les entreprises du Charolais-Brionnais doivent être accompagnées dans leurs projets d'innovation afin de renforcer l'attractivité du territoire dans les prochaines années et stimuler la création d'emplois. Dans ce contexte, la mise en place d'un «centre de ressources partagé» à destination des entreprises de la filière céramique (impressions 3D, laser), en partenariat avec l'ENSAM de Cluny, ou encore la création de ce type de centre à l'antenne de la CCI du Charolais-Brionnais ou au lycée de Digoin, seront soutenus.

- Anticiper les mutations de l'emploi :

La forte nécessité de renouvellement des emplois, suite à des fermetures d'entreprises importantes sur le territoire du Charolais-Brionnais, accroît l'intérêt de la mise en place d'une démarche de GPEC territoriale. Le lancement de cette démarche est proposé par l'État dans le cadre du contrat de ruralité aux élus du PETR et aux chefs d'entreprises (convention DIRECCTE avec AFPA Transition).

3.2. Soutenir le développement économique du territoire

- Favoriser l'accès au numérique et la connexion au téléphone mobile, impératifs pour l'attractivité du territoire :

- dans le domaine de la téléphonie mobile : résorption des centres bourgs en zones blanches : nouvelle campagne de mesures : soutien financier de l'État à hauteur de 100k€/site ;

Résorption des zones blanches sur des sites dits prioritaires : économiques ou touristiques : AAP 1300 sites: soutien financier Etat à hauteur de 50k€/site.

Plateforme France mobile : plateforme de collecte et de traitement des problèmes de couverture en téléphonie mobile dans les zones rurales : zones grises. Objectif : faire remonter aux opérateurs les difficultés liées à la couverture mobile en vue d'apporter des réponses aux problèmes identifiés.

- s'agissant de l'accès au numérique : dans le cadre du plan THD, mise en place par le Conseil départemental avec le concours financier de l'État, l'Europe, le Conseil régional et les EPCIFP, d'une stratégie d'aménagement numérique et de déploiement du THD sur le département.

Une priorisation de l'intervention publique a été établie à l'échelle des bassins de vie selon les critères de qualité actuelle de la desserte haut débit, du nombre d'habitants au km² et de lignes téléphoniques, ainsi que

des enjeux des territoires afin de desservir en très haut débit d'ici à 2020 : les sites stratégiques et prioritaires nécessitant des besoins immédiats ou à court terme: zones d'activité économique, établissements d'enseignement et de santé, sites administratifs et touristiques, espaces publics numériques.

Expérimentation conduite par le Conseil régional/conseil départemental afin d'apporter le haut débit dans les zones d'activités qui ne seront pas couvertes d'ici 2020 : solution d'attente, type hertzien.

- Mettre en place une offre d'ingénierie économique : le Charolais Brionnais connaît un besoin d'accompagnement en terme d'ingénierie pour l'émergence, l'élaboration et le suivi de projets. L'État, à travers différents dispositifs, accompagne les collectivités dans la conduite de leurs projets :

- - 10% des crédits FSIL ouverts au titre des contrats de ruralité pourront contribuer aux dépenses d'ingénierie engagées par les collectivités.
 - - le volet territorial du contrat de plan Etat-Région prévoit le soutien aux missions d'animation économique et le soutien à l'ingénierie de projet.

Une réflexion relative aux modalités d'accompagnement du PETR et des différentes communautés de communes sera conduite au premier trimestre 2017 pour déterminer les mutualisations à mettre en place et le renforcement de l'ingénierie à l'échelle territoriale la plus pertinente.

Expérimentation d'une solution de type « herzien » sur la zone d'activité du Charolais-brionnais d'un coût total de 100 000 Euros (co-financements Conseil Régional et Conseil Départemental).

- Soutenir le développement de structures économiques attractives : alors que l'offre de foncier à vocation économique est importante sur ce territoire, il convient de créer une dynamique d'accueil des entreprises, en choisissant les parcs d'activités à équiper en priorité, aux services aux entreprises qui doivent y être développés et en réfléchissant à leur vocation économique pour les rendre plus attractives et compétitives. Les zones proches de la RCEA bénéficient d'un positionnement privilégié. Un aménagement qualitatif qui permette de valoriser le territoire et ses atouts économiques en particulier autour de cet axe apparaît nécessaire. Le pôle d'activités du Charolais à Charolles par exemple, qui a fait l'objet de réflexions sur son positionnement et les aménagements correspondants, sera soutenu en priorité. Au vu des conclusions du schéma de développement des infrastructures économiques en cours, d'autres projets d'aménagements intercommunaux pourront être accompagnés.

Les projets relatifs aux infrastructures économiques innovantes constituent également un vecteur de développement. A ce titre, la valorisation de certaines friches industrielles du territoire qui auront été identifiées comme stratégiques dans le schéma de développement des infrastructures économiques pourra faire naître une dynamique de revitalisation économique destinée à soutenir les activités de coworking ou des pépinières d'entreprises par exemple. L'aménagement d'espaces de coworking dans ces territoires, devrait permettre de créer un réseau de solidarité et de partage entre travailleurs indépendants, des porteurs de projets et de partager des outils dédiés à cette forme de travail. Le réaménagement de la friche industrielle de La Clayette doit être soutenu dans le cadre du contrat de ruralité.

La mise en place d'une offre de financement participatif sera expérimentée.

- Développer le pôle aéronautique de Saint-Yan, en s'appuyant notamment sur les infrastructures (plateforme de Saint-Yan, piste d'atterrissage) et les formations dispensées (ENAC, lycée Astier...) contribuerait à développer une zone d'activités dynamique et attractive pour le territoire.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois - Redynamisation du secteur industriel du Charolais Brionnais - Amélioration de l'organisation et de la structuration des entreprises du territoire - Renforcement de l'attractivité du Charolais Brionnais
PARTENARIATS	Etat, PETR, CCI, Club des céramistes, Conseil régional BFC, BPI France, CDC, Chambre des métiers
FINANCEMENTS MOBILISABLES	<p><u>3.1.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -crédits DIRECCTE - FNADT - FSIL - Région territorial -DETR <p><u>3.2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - si MO CC ou commune: FSIL + Région + LEADER - si MO autre: FNADT convention territoriale + LEADER <p>Investissements en fonds propres de la Caisse des Dépôts, sous réserve de la décision du comité compétent, dans l'immobilier d'entreprises ou les réseaux numériques</p>
INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)	Chiffres de l'emploi Nombre d'entreprises confortées ou créées



Soutenir le développement agricole

ENJEUX

Berceau historique de la race Charolaise, le Pays Charolais Brionnais est le premier bassin agricole du département, avec plus de 2 000 exploitations professionnelles. Les entreprises agricoles représentent les 2/3 des entreprises du secteur.

La grande majorité des exploitations est spécialisée en élevage allaitant (cheptel de près de 300 000 bovins charolais), et notamment en bovins maigres destinés à l'exportation, système fortement dépendant de quelques marchés internationaux et des crises mondiales.

Une grande majorité des exploitations bovines est engagée dans des signes de qualité : Label Rouge, Appellation d'Origine Protégée, et démarche en cours de reconnaissance IGP Charolais de Bourgogne.

Certaines exploitations font également le choix de la diversification, notamment en élevage caprin AOP Charolais, et en volailles Label Rouge. Il reste du potentiel dans le territoire dans ces secteurs pour quelques diversifications ou quelques installations, en veillant à ne pas déstabiliser l'existant tout en impulsant une action en faveur de l'attractivité pour les vétérinaires afin d'en garantir le maillage territorial.

Paradoxalement, le modèle agricole du territoire est fragile et peu rentable, alors que le mode d'élevage extensif répond aux attentes sociétales de préservation de l'environnement et de bien-être animal. D'ailleurs, ce modèle est au cœur du projet de candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO « Charolais-Brionnais, paysage culturel de l'élevage bovin ».

L'enjeu pour le territoire est ainsi de favoriser la viabilité des exploitations agricoles, afin de maintenir une agriculture durable sur le territoire.

Trois axes sont envisagés pour consolider ce pan important de l'économie du territoire :

- améliorer la compétitivité des entreprises agricoles ;
- valoriser la filière et ses produits auprès des consommateurs ;
- favoriser la diversification des productions pour consolider le revenu des exploitants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1. Améliorer la compétitivité des exploitations agricoles

Face à la crise que connaît le secteur agricole, l'État et les collectivités se sont engagés aux côtés des organisations professionnels, et ont mis en place des mesures exceptionnelles afin de répondre à la conjoncture difficile.

L'engagement du Conseil régional et du Conseil départemental dans l'accompagnement des exploitations agricoles se manifeste également par la prise en charge d'audits d'exploitation, pour permettre à chaque exploitant de déterminer ses leviers d'amélioration techniques, économiques et de mieux piloter son entreprise

En complément de ces actions destinées aux exploitants, l'analyse des

charges des exploitations agricoles a mis l'accent sur l'importance des charges foncières pour les exploitations d'élevage allaitant, et en particulier dans le Charolais-Brionnais.

Dans le cadre du contrat de ruralité, en association avec les organisations professionnelles, sera mise en œuvre une analyse exhaustive des coûts liés au foncier sur 2 à 3 communes du Charolais-Brionnais, afin de dégager un état des lieux et des leviers possibles pour réduire ce poste important (action d'audit portée par la chambre d'agriculture, cofinancée à hauteur de 70 % par la Région. .

4.2. Valoriser les produits des filières agricoles du Charolais-Brionnais

- Rapprocher le consommateur de l'exploitant agricole :

* par la mise en place de circuits courts et la création d'un outil de vente directe sous le label des Marchés des Producteurs de Pays (marque nationale portée par la Chambre d'agriculture), marchés composés exclusivement de producteurs locaux respectant une charte nationale qui garantit la qualité de leurs produits. Un accompagnement technique et réglementaire de la collectivité souhaitant développer des MPP pourrait être apporté par la Chambre d'agriculture et financé dans le cadre du contrat de ruralité.

* Par le développement d'un circuit touristique charolais, destiné à faire connaître au grand public l'activité agricole et la filière viande du pays (parcours passant par l'ouverture de la ferme de Jalogny, le Marché de Saint-Christophe, la Maison du Charolais...). Sa mise en œuvre étant dépendante de l'inscription du territoire à la liste des candidats au patrimoine mondial de l'UNESCO, la programmation de l'action s'inscrit dans le moyen terme et pourrait recevoir un soutien dans le cadre du contrat de ruralité en 2017-2018.

- Soutenir les actions de promotion collective des signes de qualité agricoles spécifiques au territoire (AOP Boeuf de Charolles, fromage Charolais) pour valoriser la filière agricole du pays. Cette action pourrait se matérialiser par la mobilisation d'une ingénierie nécessaire au développement des filières, la création de plaquettes, de sites internet, d'une signalétique des exploitations concernées (ex : Route des fermes AOP du Pays Charolais Brionnais, Route du Boeuf), de films ou reportages valorisant simultanément le territoire et les filières de qualité.

- Lancement d'une étude sur la filière charolaise afin de développer la connaissance des éleveurs sur les attentes des consommateurs. Elle aura aussi pour objectif d'améliorer la continuité et la maîtrise foncière des exploitations agricoles en étudiant les possibilités de regroupement du parcellaire des exploitations. Cette action serait portée par la Chambre d'agriculture, en partenariat avec le département, le Pays et les communautés de communes ou encore l'institut du Charolais.

-Accompagner les investissements collectifs permettant de valoriser le Charolais : maison du Charolais, halles et marchés couverts, magasins de producteurs collectifs, signalétique touristique, marché de ST Christophe en Brionnais.

4.3. Encourager la diversification de la filière agricole du Charolais-Brionnais

- Développer des projets photovoltaïques: les exploitations agricoles disposent de surfaces importantes de bâtiments et de toitures. Les agriculteurs disposent donc d'un atout important pour développer des projets photovoltaïques afin de produire et vendre de l'électricité. La Chambre d'agriculture dispose de conventions de financement avec le

	<p>Casdar et l'Ademe pour l'accompagnement général des actions mais pas pour la réalisation d'un plan d'action spécifique sur le photovoltaïque (sauf dans le cas d'autoconsommation). Il pourra être envisagé de soutenir les actions d'accompagnement technique et réglementaire des agriculteurs souhaitant développer des projets photovoltaïques. Cet accompagnement peut se faire soit par du conseil individuel soit par une action collective (formations, visites, définition de cahiers des charges communs et consultations groupées de constructeurs / installateurs), portée par la Chambre d'agriculture.</p> <p>Attention consommation de foncier</p> <p><u>-Accompagner la structuration d'une filière bois bocager</u>, afin de permettre aux agriculteurs de retrouver un intérêt économique à conserver le bocage (plaquettes pour le chauffage et litière). Un projet, porté par la Chambre d'agriculture, visant à réaliser des plans bocagers dans dix exploitations du territoire a débuté au printemps 2016 et devrait se prolonger sur l'année 2017. Le contrat de ruralité pourrait soutenir la valorisation de ces plans de gestion, par exemple par l'organisation de trois démonstrations en 2017 d'utilisation de plaquettes en litière et en chaudière à destination de la filière.</p> <p><u>-Accompagner la mise en place de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)</u> permettant de coupler, dans une approche globale des exploitations d'un territoire, des dynamiques de diversification, l'amélioration des techniques d'engraissement et une meilleure valorisation du potentiel herbager et agronomique</p> <p>- <u>agrotourisme</u> En lien avec action 2 sur la promotion, développer ce potentiel de diversification</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Favoriser la pérennité des exploitations agricoles du territoire, par l'amélioration de leur compétitivité, en agissant sur les charges liées au foncier.</p> <p>Favoriser la diversification des revenus des exploitants par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure valorisation des ressources en bois des agriculteurs - une diversification liée au potentiel touristique du territoire par la création d'un réseau d'acteurs autour d'un ou plusieurs circuits (institutions, hôtels, restaurants, agriculteurs, bouchers...), et au potentiel de production d'énergie renouvelable (bois) et photovoltaïque du territoire - une meilleure valorisation des productions, par la promotion de la race et la viande Charolaise, la valorisation des deux AOP du Charolais-Brionnais
<p>PARTENARIATS</p>	<p>PETR, Etat, Communautés de communes, Chambre d'agriculture, Institut du Charolais conseil départemental / Agence de Développement Touristique et de Promotion du Territoire de Saône-et-Loire Mairie Conseils (ingénierie circuits courts)</p>
<p>FINANCEMENTS MOBILISABLES</p>	<p>FSIL, FNADT, DETR</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</p>	<p>Evolution du nombre d'exploitations transmises. Evolution du revenu moyen des exploitants.</p>



Faire du patrimoine un vecteur de développement

ENJEUX

1 - Réorganiser l'offre touristique et patrimoniale:

Terre d'excellence, le Pays Charolais Brionnais se trouve à une période charnière dans le domaine du tourisme pour différentes raisons :

- La loi NoTRE bouleverse, comme dans beaucoup de territoires, les équilibres politiques et financiers, et le mode de fonctionnement de la promotion et de l'organisation touristique qui s'était instauré entre le PETR et ses intercommunalités membres, les offices de tourisme, mais aussi et surtout les acteurs privés concernés et impliqués dans une démarche d'ambassadeurs d'une destination depuis plusieurs années
- Le PETR du Pays Charolais Brionnais, porteur du label Pays d'Art et d'Histoire depuis 10 ans, effectue actuellement l'évaluation des actions engagées et va définir dans les prochains mois de nouveaux objectifs et actions pour les dix prochaines années pour animer et valoriser le patrimoine

Le projet de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO sur le paysage culturel évolutif vivant du berceau de la race charolaise, porté par le PETR, fait l'objet actuellement d'expertises missionnées par le Comité national des biens français du patrimoine mondial, dans le cadre de la demande d'inscription sur la liste indicative nationale. Avis sera donné au printemps 2017

- Des projets d'investissements privés et publics à court terme qui impacteront inévitablement la fréquentation touristique du territoire et imposent d'avoir une organisation efficace pour y répondre : un projet de Center Parc à Marizy-le-Rousset ; l'accélération de la mise en deux fois deux voies de la RCEA et la création d'une aire de service à proximité immédiate de la Maison du Charolais sur cet axe; de nouveaux équipements structurants portés par les sanctuaires de Paray-le-Monial pour répondre à la croissance du nombre de pèlerins et notamment aux sessions internationales, des projets de résidences adaptées au marché du bien-être dans la cité thermale de Bourbon Lancy ; etc...

Depuis près de dix années, le PETR du Pays Charolais Brionnais anime le réseau des acteurs touristiques, pour structurer et promouvoir une destination, en partenariat avec les offices de tourisme existants, les réseaux professionnels (organismes de gestion des AOP, chambres consulaires, réseaux de labels d'hébergeurs, mais également des acteurs privés et institutionnels gérant des équipements et des services structurants (Marché au cadran de ST Christophe en Brionnais, thermes de Bourbon Lancy, Maison du Charolais, Diverti Parc, ...).

Cette animation se fait en cohérence et en lien étroit avec les actions conduites pour valoriser le patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire, projet candidature UNESCO, charte architecturale et paysagère...)

Conscient qu'il ne peut agir seul en matière touristique, le Pays s'intègre

également dans des logiques de structuration touristiques plus larges, et s'implique par exemple financièrement et politiquement dans la structuration émergente d'une « Destination Loire » avec les territoires concernés par ce linéaire.

C'est pourquoi les élus du PETR du Pays Charolais Brionnais ont délibéré à l'unanimité pour répondre à l'appel à projet « contrats de structuration de Pôles Touristiques Territoriaux », pour accompagner un projet structuré en deux principaux objectifs :

- S'appuyer sur quelques éléments identitaires porteurs pour définir une image ambitieuse qui se démarque et qui sera portée collectivement
- Définir une nouvelle gouvernance et une organisation de l'accueil touristique adaptée à l'ambition d'une destination 'Charolais Brionnais' tenant compte des attentes et besoins des entreprises concernées

2 – Faire du patrimoine un levier de développement grâce au Pays d'Art et d'Histoire et au projet de candidature UNESCO

Le Pays met en œuvre depuis 2007 une convention Pays d'Art et d'Histoire, signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Cette convention fait actuellement l'objet d'une évaluation. Le bilan de ces dix années est plutôt positif, tant du point de vue de l'amélioration de la connaissance sur le patrimoine local, que sur la sensibilisation à la qualité architecturale et paysagère, que du développement d'outils de valorisation du patrimoine auprès des différents publics. La nouvelle convention devra tenir compte de cette évaluation et des nouvelles attentes du Ministère de la Culture et de la Communication.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Axe 1 : S'organiser pour devenir une Destination : SPôTT

Le PETR porte depuis plusieurs années des actions de promotion et d'animation touristique, en lien avec les OT existants, les prestataires, l'ADT, etc... Dans le cadre des fusions de CC et de la Grande Région, le Pays doit structurer son offre dans une logique de destination. Il se positionne donc à l'AAP SPôTT pour pouvoir bénéficier d'un appui d'Atout France.

1-1 - appel à projet SPôTT

Le PETR a répondu à l'appel à projet Structuration de Pôles Touristiques territoriaux pour bénéficier d'un accompagnement d'Atout France :

- Aide à la structuration juridique
- Aide à la définition d'un positionnement marketing sur lequel asseoir la promotion du territoire en lien avec ses spécificités

1-2 - soutien aux investissements touristiques structurants

- Hébergements générateurs de nuitées sur l'ensemble du territoire
- Equipements touristiques structurants intégrés dans une stratégie de développement touristique à l'échelle du Pays ou supra.

Axe 2 : Candidature UNESCO :

D'ici le printemps 2017, le comité français des biens du patrimoine mondial se positionnera sur l'éventualité de l'inscription d'une partie du Charolais-Brionnais au titre des Paysages culturels, sur la Liste Indicative des Biens Français.

Dans ce cadre, le contrat accompagnera :

2-1 – Des études et de l'ingénierie

des études stratégiques complémentaires, nécessaires à l'élaboration du dossier de candidature, et notamment des études portant sur les mesures de protections liées à l'éventualité d'une inscription comme Bien du Patrimoine mondial de l'UNESCO (outils de protections de sites naturels, sites patrimoniaux remarquables -SPR, protection des attributs...)

2-2 - Outils de communications et sensibilisations

nécessaires au montage du dossier de candidature, et à la sensibilisation des acteurs du territoire

Axe 3 : Architecture, Patrimoine et qualité du cadre de vie et Pays d'Art et d'Histoire :

En 2017, le PETR préparera la nouvelle convention Pays d'Art et d'Histoire avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

En préfiguration de cette nouvelle convention, et du futur Projet Scientifique et Culturel nécessaire pour le Centre d'Interprétation, de l'Architecture, du Patrimoine et des Paysages, le contrat accompagnera :

3-1 – De l'ingénierie, de l'animation et des outils pour :

- finaliser l'évaluation de la mise en œuvre du label sur la période 2007-2016, et préparer la future convention Pays d'Art et d'Histoire avec le Ministère de la Culture et de la Communication, les acteurs locaux et les institutions, notamment avec l'Education Nationale
- maintenir des actions pédagogiques et de sensibilisation conduites en parallèle de l'évaluation, notamment en faveur du jeune public et des scolaires, pour maintenir une dynamique sur le territoire en cette année de transition
- préfigurer le futur CIAPP en lien avec les travaux menés dans le cadre de la candidature UNESCO, et avec les centres d'interprétations (notamment la Maison du Charolais, l'Observatoire) et Musées de France (St Nazaire à Bourbon, Tour du Moulin à Marcigny, Prieuré à Charolles, Hiéron à Paray) existants. La refonte des scénographies de l'Observatoire et de la Maison du Charolais doivent préfigurer le partenariat avec le futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAPP) et l'interprétation de la candidature UNESCO.
- élaborer des sites patrimoniaux remarquables (SPR) : ex : Bourbon-Lancy, etc.

3-2 – Des études et investissements liés à la création du CIAPP et de ses antennes : travaux, maîtrise d'œuvre, conception scénographie, etc.

3-3— Entretien et restauration des monuments historiques :

Les travaux assurant la bonne conservation du patrimoine monumental sont soutenus et accompagnés par l'Etat, qu'il s'agisse d'édifices, d'objets mobiliers ou de décors. Des moyens importants y sont donc consacrés par le territoire et l'Etat. Parmi les opérations qui sont susceptibles d'être soutenues, la priorité sera donnée à celles qui correspondent à des états sanitaires nécessitant des interventions dans la durée du contrat, en particulier :

- ⑩ Restauration intérieure du chœur et du transept de l'église d'Anzy-le-Duc : programmation indicative de 30 % d'une enveloppe de 524 000 € (2 tranches)
- ⑩ Sauvegarde et restauration du portail ouest de la collégiale de Semur-en-Brionnais : programmation indicative de 50 % d'une enveloppe de 120 000 €

La programmation indiquée ci-dessus est liée aux projets et ne constitue pas une enveloppe réservée au territoire ; tout comme le soutien aux travaux sur monuments historiques du PETR n'est pas conditionné par la signature du contrat de ruralité.

OBJECTIFS

1 - Faire du patrimoine et de la qualité architecturale un vecteur de développement territorial

- améliorer la connaissance des ressources culturelles et patrimoniales du territoire ;
- diversifier les thèmes abordés : patrimoine récent, dynamiques du paysage, patrimoine culturel immatériel...
- sensibiliser les élus, habitants et acteurs locaux,
- accueillir les visiteurs
- initier le jeune public
- mettre en synergie les acteurs autour d'une dynamique touristique et culturelle sur le territoire

	<p>2 – Contribuer à la cohésion sociale du territoire - transmission des valeurs culturelles reconnues par le projet de valeur universelle exceptionnelle et aux valeurs humanistes du patrimoine mondial défendues par l'UNESCO</p>
PARTENARIATS	<p>PETR, la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, Conseil Régional BFC, L'arc Scène Nationale Le Creusot, Conseil Départemental de Saône-et-Loire, Université Lyon 2, Acteurs culturels locaux Caisse des Dépôts Caisse des Dépôts (accompagnement en expertise, co financement d'études et investissements en fonds propres sous réserve de la décision du comité compétent).</p>
FINANCEMENTS MOBILISABLES	<p><u>Axe 1 : structuration touristique</u></p> <p>Action 1 : ingénierie touristique et plan d'action SPÔTT Caisse des Dépôts Région territorial FNADT convention d'objectifs</p> <p>Action 2 : investissements touristiques Caisse des Dépôts Région sectoriel FEADER ou LEADER Etat : FSPIL ou DETR</p> <p><u>Axe 2 : Elaboration candidature UNESCO :</u> Action 1 et 2: FNADT : convention d'objectifs et de moyens DRAC : 50 % sur coût étude action 1 FEADER programme LEADER</p> <p><u>Axe 3 : valorisation du patrimoine</u></p> <p>Action 1 : DRAC – 50% max pour les travaux de scénographie et actions de médiation/pédagogie, dans la limite qui sera fixée dans la convention PAH renouvelée.</p> <p>Action 2 : si CIAPP en direct DRAC 50% dans la limite de 100 000 € de subvention Etat Si antennes : FNADT ou FSIL + Région volet territorial</p> <p>Action 3 : DRAC droit commun restauration MH + Département</p>
INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)	<p>-évolution de la fréquentation touristique. - état sanitaire global du patrimoine monumental et mobilier - avancement des opérations d'inventaire du patrimoine - nombre de SPR créés (en lien avec candidature Unesco ou non) - nombre de jeunes touchés par les actions du PAH</p>



Maintenir l'attractivité des bourgs-centres

ENJEUX

Le Charolais-Brionnais s'articule autour de petites villes **et bourgs** qui maillent géographiquement le territoire. Cette armature urbaine a été reconnue dans le Schéma de Cohérence Territoriale exécutoire depuis janvier 2015.

Ces bourgs contribuent à structurer le territoire et sont des lieux de ressources pour les habitants tant pour l'accès à l'emploi, aux services, à la culture et aux loisirs.

Leur maintien participe à la redynamisation du territoire.

Néanmoins, on constate un parc de logements vieillissant, un taux de vacance élevé dans le logement privé et social.

Malgré certaines initiatives, il est très difficile de maintenir les commerces dans les centres-bourgs et les friches commerciales commencent à se développer en périphérie.

Dans le cadre de l'animation du SCoT, le PETR a initié plusieurs démarches :

- recensement des dynamiques et besoins en termes de logements dans les communes dans le cadre de l'observatoire de l'habitat du SCoT –
- Cycle de Rencontres de l'Habitat en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat et le service habitat de la Région. Objectifs : créer des réseaux de professionnels et faire monter en compétence les artisans sur la transition énergétique notamment + règles d'instruction d'urbanisme, etc...
- Une réflexion sur la problématique spécifique au logement des jeunes (apprentis, premier emploi, etc...) avec plusieurs communes et Foyer Jeunes Travailleurs de Paray, y compris dans les petites communes

- Plusieurs OPAH + Habiter Mieux en cours

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action portera sur 3 axes :

- **Axe 1 : maintenir le maillage existant de bourgs-centres sur le territoire : assurer dans ces bourgs le maintien des commerces et de services, soutenir le rayonnement de ces centres-bourgs:**

Aide aux études préalables et aménagements des espaces publics des centres-bourgs pour les rendre accessibles et accueillants : amélioration de la desserte, du stationnement, de circulations douces, réflexion globale de l'attractivité de centre bourg, ...

Pour mémoire : mise en valeur du cadre bâti (SPR: site patrimonial remarquable) : cf fiche 5 du contrat de ruralité.

	<p>Axe 2 : contribuer au maintien et au développement des commerces de centre bourg : Aide à la mise en place d'OCMACS (opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services) en s'appuyant sur les Unions de commerçants (UCIA) et la Chambre des métiers et de l'Artisanat (diagnostics individuels, accompagnement au montage de dossier...) Accompagnement de démarches collectives du type « commerce connecté » portée par la CCI</p> <p>Axe 3: redynamiser ces centres-bourgs par une politique de rénovation et de mise en valeur du bâti ancien et des espaces publics - réhabilitation des logements grâce à des outils incitatifs (opérations programmées d'amélioration de l'habitat notamment), requalification des îlots dégradés par des outils d'aménagement ou des procédures réglementaires (OPAH de renouvellement urbain, opérations de restauration immobilière, opération de résorption de l'habitat insalubre), * -requalification des espaces publics - politique appuyée sur la dimension patrimoniale et la protection des espaces (fiche 5)</p>
OBJECTIFS	Redonner de l'attractivité aux bourgs-centres.
PARTENARIATS	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Cdc, PETR, ADEME, LEADER, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Caisse des Dépôts et Consignations (financement de 50% maximum du coût final des études visées, sous réserve de la décision du comité compétent)
FINANCEMENTS MOBILISABLES	FISAC, FNADT, ANAH, région, FEADER, DETR, ADEME, Caisse des dépôts et Consignations, Conseil départemental, FSIPL DRAC : 50 % des études de SPR (site patrimonial remarquable)
INDICATEURS DE SUIVI (pilote-évaluation)	-évolution du nombre de logements rénovés -suivi de la densité commerciale des centres bourgs



Adapter l'offre de logement à une politique d'attractivité

ENJEUX

- Forte demande de **logements locatifs de qualité**, besoins en réhabilitation de ces logements.
- Peu de vacance dans le parc social des communes rurales, souvent plus récent ou réhabilité.
- Forte demande de logements de type maison individuelle (isolée même), notamment dans les villages, plutôt en accession à la propriété. Parfois même freins à la commercialisation des parcelles en lotissement.
- Freins à la construction : RNU, difficultés de conjoncture (obtention des emprunts)...
- Peu d'offre « **flexible** » adaptée aux jeunes, stagiaires, intérimaires...
- Les **besoins en plus petits logements** sont plutôt ressentis dans les centre-bourgs, centre-ville
- La vacance est plus marquée dans les centres (âge des logements, logements sur étage, sans terrain...)
- Besoins de réadaptation de l'**offre personnes âgées**
- Un accompagnement des structures de conseil qui semble satisfaisant, à développer en ce qui concerne le conseil info-énergie.

Focus sur le Logement social

Les tendances analysées notamment par l'OPAC de Saône-et-Loire pour le Pays Charolais Brionnais sont les suivantes :

- Une vacance en augmentation qui touche notamment le parc social, avec un revenu médian faible.
- Un fort besoin d'adaptation à la demande, notamment en ce qui concerne le vieillissement, la nécessité de diversifier les activités pour les bailleurs sociaux dans le but de mieux répondre aux parcours résidentiels (offre en accession à la propriété, activités de services, offre intermédiaires pour personnes âgées).
- Une sur-offre dans le département qui conduit à un niveau de concurrence très fort entre les parcs publics et privés
- La nécessité d'une demande avérée pour conduire de nouveaux programmes en secteur très détendu comme le milieu rural ; et en parallèle une nécessaire adaptation à des besoins très locaux.
- Une cohérence d'ensemble à trouver dans le cadre d'un projet de territoire : la qualité des logements ne fait pas, à elle seule, l'attractivité d'un territoire

PROPOSITIONS :

- **Renforcer le dialogue avec les bailleurs** sociaux et les acteurs de l'habitat en général, afin de développer une stratégie pour le territoire en matière de logement social
- Rencontres de l'habitat :
 - Développer **une animation locale** autour des questions de l'habitat et permettant de promouvoir la qualité architecturale et paysagère (grand public + professionnels) : réhabilitations performantes, qualité de l'air intérieur en lien avec le Contrat Local de Santé, éco-construction, adaptation au vieillissement et accessibilité...avec les réseaux pro et notamment Bourgogne Bâtiment Durable...

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Actions spécifiques autour de la vacance : travail en partenariat avec les agents immobiliers, faire émerger un projet pour répondre à l'appel à projet régional sur l'habitat innovant... Travailler avec les agents immobiliers sur leur connaissance des dispositifs d'aide et d'accompagnement pouvant permettre de débloquer des ventes sur ce parc immobilier. ○ S'inspirer aussi du travail sur la typologie régionale des maisons à réhabiliter et lancer une animation avec les métiers du bâtiment, notamment quant à la performance énergétique ○ Accompagner les artisans dans leur démarche de conseil et de qualification : conférences, information sur les formations existantes, plate-forme de rénovation énergétique ? <p>- Proposer des réponses adaptées à certaines populations dites spécifiques (jeunes, personnes âgées et handicapées, étudiants...), avec une attention particulière pour les accédants modestes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Problématique du logement des jeunes et de la mobilité : exemple des foyers-soleil en lien avec la résidence parodienne et la mission locale : <p>Pour la résidence parodienne, il s'agit de proposer à d'autres communes du Charolais Brionnais un savoir-faire et un cadre juridique afin de développer une offre de logements temporaire et adaptée aux besoins des jeunes et des personnes en insertion professionnelle.</p> <p>-Pour la mission locale, il s'agit d'accompagner des jeunes de moins de 25 ans dans la « garantie jeunes », dispositif d'intégration sociale et professionnelle ; comprenant un travail sur le « vivre ensemble ».</p> <p>Le dispositif « foyer soleil » a déjà été mis en place à Digoïn (avec l'OPAC), et est en réflexion à Saint Bonnet de Joux (avec la SEMCODA). Un lien est à faire entre la réflexion sur l'habitat menée par les élus dans le cadre du PETR et le projet du territoire d'action sociale Paray-Charolles du Conseil départemental de Saône-et-Loire.</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p><u>Axe 1 : Inciter les propriétaires privés à adapter l'offre de logements : transition énergétique, accessibilité,</u></p> <p>Développement des OPAH</p> <p>Réhabiliter les logements vétustes via le programme "Habiter mieux" qui vise à renforcer l'attractivité du territoire par une offre de logements adaptée, tout en luttant contre la précarité énergétique. Le partenariat entre l'ANAH et les EPCI du territoire sera généralisé en parallèle à la signature de la présente convention. Cet effort collectif permettra de préparer la suite du programme Habiter mieux qui se termine fin 2017. Le financement des animations d'OPAH ou du programme « habiter mieux » sera recherché par l'intervention des communautés de communes.</p> <p><u>Axe 2 : accompagner les projets de logements adaptés aux problématiques suivantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> = Logements pour les jeunes Logements pour les personnes âgées avec une offre de services (petites unités de vie ou résidences séniors) : des projets en cours à Cronat et St Bonnet de Joux pourront être soutenus. Projets de réhabilitation à vocation pédagogique (exemple villa vacante dégradée des années 1970-1980 réhabilitée par les artisans locaux et instrumentée permettrait de sensibiliser le plus grand nombre à l'intérêt de la réhabilitation énergétique, de mettre en valeur les artisans locaux et de préconiser des solutions plus ambitieuses qu'aujourd'hui en matière d'énergie renouvelable). Un

	projet de maison à énergie positive sera soutenu à Gueugnon.
OBJECTIFS	Réduire la précarité énergétique Réduire le taux de vacance Redonner une attractivité au parc de logement existant, pour limiter le recours aux constructions neuves
PARTENARIATS	L'ensemble des partenaires engagés par le présent contrat.
FINANCEMENTS MOBILISABLES	Axe 1 : démarches collectives sur parc privé Axe 2 : investissements Si maîtrise d'ouvrage publique : FSIPL, Région, FEADER ou LEADER selon les cas Si maîtrise d'ouvrage privée : Caisse des Dépôts et Consignations (Investissements ou Financements en prêts (à taux fixes) possibles de la CDC sous réserve de la décision du comité compétent), ANAH (dans le cadre d'une convention POPAC (copropriétés), prise en charge par la CDC de 25 % du coût HT des études)
INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)	Évaluation dans le cadre de l'observatoire du SCoT



Faciliter l'ouverture du territoire : désenclavement et mobilité

ENJEUX

– Désenclaver le territoire pour renforcer son attractivité résidentielle et économique

Le Pays est traversé par la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), l'un des principaux axes routiers de France.

L'Etat mobilise des moyens conséquents pour permettre sa mise en deux fois deux voies, qui permettra non seulement de sécuriser mais aussi de désenclaver le territoire, en le ralliant plus rapidement à l'A6, A40 et A71.

Le territoire est également traversé par une desserte ferroviaire TER qui devrait bénéficier d'un programme de modernisation. Cette infrastructure est un élément indispensable au développement notamment en lien avec la métropole lyonnaise au sud, ou vers Moulins au nord. Sa modernisation permettra le retour à la vitesse nominale sur la ligne ; elle est inscrite au CPER 2015-2020.

– Faciliter le déplacement des habitants au sein du territoire

Le territoire du Pays Charolais Brionnais, de par ses caractéristiques géographiques, de densité de population, son profil démographique et la localisation des activités économiques est pénalisé par un manque d'organisation de la mobilité. En effet, en dehors de quelques initiatives, l'offre de transport se traduit par l'usage du « tout voiture » pour les plus mobiles. Les personnes les plus fragiles (personnes âgées, demandeurs d'emploi, etc...) souffrent donc d'isolement. Une plateforme mobilité C'Mobil a été créée par la Mission Locale. Cet outil est bien géré mais ne peut pas répondre à tous les besoins de mobilité du territoire.

La mobilité est un enjeu majeur de la transition et de précarité énergétique sur ce territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

8-1 : Désenclaver le territoire

Le programme d'accélération de l'aménagement de la RCEA, programme important de rénovation et de sécurisation de cette route s'étalera de 2014 à 2025 et au-delà : sur le Charolais-Brionnais, secteurs concernés :

- 2015-2017 : section Paray/RD 25 + créneau 4 kms : 20Meuros ; élargissement de la chaussée et création de 5 ouvrages d'art ;
- 2016-2019 : section Gévelard : tronçon de 6 kms entre les PR 14+500 et 20+500 ;
- 2016-2019 : Section Paray/Charolles : 58Meuros : aménagement en 2X2 Voies entre les PR 17 +200 et PR25, création de 5 ouvrages d'art.

- **La modernisation de la ligne Paray-Chauffailles-Lyon** : début des travaux prévu en 2017 pour une mise en service au 31 décembre 2017. Montant total : 29Meuros.

8-2 : ELABORER UN PLAN DE MOBILITE RURALE

Afin de répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques

	<p>liés aux déplacements, le PETR du Pays Charolais Brionnais pourra proposer une approche globale de la mobilité au travers de plan de mobilité rurale développé avec les communautés de communes, outil supplémentaire des politiques de déplacement inscrit dans la loi de transition énergétique.</p> <p><u>8-3 : DEVELOPPER LA MOBILITE PARTAGEE</u> Le contrat accompagnera les projets favorisant la mobilité partagée par la mise en place de services, d’actions de sensibilisation et de communication :</p> <p><u>1 – Des actions pour une mobilité sociale</u> Développement de l’usage de la plateforme C’mobil pour les demandeurs d’emplois Autopartage social en lien avec la mission locale et les collectivités locales afin de mettre des véhicules à disposition des demandeurs d’emploi Transport à la demande, notamment en termes d’ingénierie des transports et des études sur le public cible</p> <p><u>2 – Des actions pour favoriser le covoiturage au niveau local</u> Développement de l’usage d’une plateforme de covoiturage locale via la plateforme régionale Mobigo Définition de lieux stratégiques puis création d’aires de covoiturage Elargissement de l’autopartage à l’ensemble de la population Création d’un réseau d’autostop organisé</p> <p><u>8-4 : FAIRE EMERGER DES MOBILITES ALTERNATIVES</u> Le contrat accompagnera les projets favorisant les mobilités alternatives et la multimodalité.</p> <p><u>1 – Des actions pour favoriser l’usage des véhicules électriques</u> Déploiement de bornes de recharge électrique Achats de véhicules électriques pour les services publics et l’autopartage</p> <p><u>2 – Des actions pour favoriser l’usage des vélos à assistances électriques (VAE)</u> Création de voies partagées Ingénierie pour l’étude de location de VAE</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Lutter contre l’isolement et la précarité énergétique</p> <p>Participer à l’effort national de réduction des gaz à effet de serre</p> <p>Dynamiser et promouvoir les mobilités alternatives</p>
<p>PARTENARIATS</p>	<p>PETR, Conseil Régional BFC, Missions locales, ADEME, Cerema</p>
<p>FINANCEMENTS MOBILISABLES</p>	<p>8-1: Désenclaver le territoire Etat/Région/Conseil départemental/SNCF Réseau</p> <p>8-2 : Elaborer un plan de mobilité rurale</p> <p>Action 1 : État, Région/ADEME</p> <p>8-3 : Développer la mobilité partagée</p> <p>Action 1 : État, Région, Département, FSIPL Action 2 : État, Région, FSIPL</p> <p>8-4 : Faire émerger des mobilités alternatives</p> <p>Action 1 : État, Région, ADEME Action 2 : État, Région</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</p>	<p>Évaluation dans le cadre du plan de mobilité rurale</p>



Transition énergétique

ENJEUX

La transition énergétique est un enjeu majeur qui dépasse le territoire du Pays Charolais Brionnais mais ce dernier doit être un acteur important au niveau local.

Plusieurs collectivités du Pays ont intégré cette démarche par le biais de contrats locaux de transition énergétique (CLTE) : Sud Brionnais et Bourbon Lancy.

Expérimentation en cours sur la structuration d'une filière bois bocager.

Deux enjeux principaux pour le territoire : réduire la précarité énergétique et la consommation, et produire davantage d'énergie renouvelable localement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Axe 1 : REDUIRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET LA CONSOMMATION

Le contrat accompagnera **les projets d'investissement, de sensibilisation et d'accompagnement de la population, permettant de réduire la précarité énergétique.**

1 – Les actions exemplaires des collectivités en matière de rénovation des bâtiments publics

2 – Les actions de sensibilisation et de communication

3 – Les actions favorisant la rénovation des bâtiments privés, par exemple les OPAH ciblées (voir fiche 7 du contrat)

4 – Les actions de réflexion sur le développement d'un espace info énergie (EIE)

Axe 2 : PRODUIRE LOCALEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le contrat accompagnera **les projets favorisant le développement de filières et la production locale d'énergies renouvelables**, et notamment le bois bocager et les déchets du bois, le solaire, l'hydroélectricité, la géothermie : études et investissements

Axe 3 : DEVELOPPER UNE INGENIERIE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le contrat accompagnera les projets favorisant la création d'une ingénierie mutualisée de la transition énergétique

1 – Des actions pour l'élaboration d'une stratégie collective pour les PCAET

Le PCAET pourra être l'occasion pour les collectivités de fixer un cadre pour le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois-énergie, ...). Il comprend la réalisation d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions. Des études pourront permettre d'approfondir certains sujets comme le potentiel de développement des énergies renouvelables. À ce titre, la collectivité pourrait s'engager dans une démarche « paysages de l'énergie », comme cela a été fait dans d'autres parties du département.

2- La recherche du financement des CLTE du territoire sera effectuée avec

	l'élaboration des projets pouvant être soutenus. Une extension vers d'autres TPCV sera envisagée.
OBJECTIFS	Participer à l'effort national de transition énergétique Dynamiser l'économie locale
PARTENARIATS	PETR, Conseil Régional BFC, ADEME, Etat, SYDESL, Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture, Enedis
FINANCEMENTS MOBILISABLES	Caisse des Dépôts : Investissements ou financements en prêts (PTZ + PCV) possibles, sous réserve de la décision du comité compétent. Axe 1 : Réduire la précarité énergétique et la consommation Action 1 : État, Région, ADEME, FSIPL, CDC Action 2 : État, Région, ADEME Action 3 : Anah, Région, Département Action 4 : État, Région, DETR FISPL Axe 2 : Produire localement des énergies renouvelables CDC Action 1 : État, Région, ADEME Action 4 : État, Région, Agence de l'Eau, Syndicats de rivière, SYDESL Axe 3 : Développer une ingénierie au service du territoire Action 1 : État, Région,
INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)	Évaluation dans le cadre de chaque action



Contribuer à la cohésion sociale du territoire

ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques démographiques, sociologiques et géographiques qui accentuent le risque d'isolement - Malgré ces handicaps, un tissu associatif riche dans les domaines du sport, de la culture, du social et du médico social. - Des initiatives engagées sous forme d'expérimentations qui contribuent à créer du lien social, notamment avec la scène nationale L'arc Le Creusot qui teste cette année, avec le PETR, une saison culturelle sous forme de « traversée », avec des résidences dans 2 communautés de communes. Autre exemple : la culture utilisée comme moyen d'aborder des questions de société, notamment dans le cadre du conseil local en santé mentale - Nécessité de moderniser les équipements dédiés à la petite enfance, enfance, jeunesse mutualisés à l'échelle de plusieurs communes - L'école un lieu d'apprentissage de la cohésion sociale - Des équipements sportifs obsolètes ou inexistant, pourtant indispensables, en particulier les piscines alors que la natation figure dans les programmes de l'Education Nationale. Une seule piscine couverte sur l'ensemble du Pays Charolais Brionnais. Des études de programmation de travaux déjà effectuées sur les piscines de Gueugnon et de Digoin. - Problématique des sans-abris
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p><u>Axe 1 : Développer la médiation culturelle autour de l'art vivant et art plastique:</u></p> <p>Depuis 10 ans, le PETR organise une saison culturelle en partenariat avec L'arc-scène nationale Le Creusot. Au-delà d'amener des spectacles labellisés 'scène nationale' en milieu rural, l'objectif de cette saison est d'accompagner et sensibiliser les élus et acteurs du territoire à l'accueil de spectacles vivants. A partir de la saison 2016-2017, un nouveau dispositif est proposé : des Traversées. Il s'agit de résidences de diffusion durant lesquelles L'arc installe une compagnie sur le territoire d'une communauté de communes pendant une semaine (pour l'année 2017, CC Pays CLayettois/Chauffailles, et CC Gueugnon/Bourbon). Les compagnies travailleront pendant ce temps avec les écoles, bibliothèques, troupes amateurs et acteurs pédagogiques et culturels du territoire. En parallèle, dans le cadre du contrat local de santé, le PETR s'appuie sur la culture pour traiter certains sujets, notamment la santé mentale (ex partenariat 2015/2016 Itinéraires Singulier).</p>

	<p>Dans ce cadre, le contrat accompagnera :</p> <p><u>1 – L'élaboration d'un CLEA</u> Étude de préfiguration et mise en œuvre d'un Contrat d'Education Artistique et Culturelle autour du partenariat avec une scène nationale, visant à accompagner et aider à structurer une saison autour des logiques de médiation et de résidences de diffusion. Projet qui intégrera les démarches du type Itinéraires singuliers avec contrat local santé</p> <p><u>Axe 2 : accompagner la création et la modernisation des pôles scolaires, périscolaires à vocation intercommunale et les services dédiés à l'enfance et à la petite enfance</u></p> <p>Investissements : Action 1 : construction et travaux pour créer et moderniser des pôles scolaires et périscolaires à vocation intercommunale</p> <p>Action 2 : construction et travaux pour créer et moderniser des crèches, garderies, centres de loisirs</p> <p>Action 3 : contractualisations entre l'Éducation Nationale et les élus locaux, se matérialisant par la signature de conventions, afin de lisser les évolutions d'une carte scolaire dans l'objectif de construire une école rurale attractive et performante.</p> <p><u>Axe 3 : Accompagner la création et la modernisation d'équipements sportifs communautaires et intercommunautaires</u> Investissement : création d'une piste d'athlétisme et modernisation des piscines et centres nautiques (maximum 2 équipements soutenus par an)</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la cohésion sociale du territoire - permettre aux enfants de grandir et d'apprendre dans de bonnes conditions - permettre la pratique du sport dans de bonnes conditions - amener la culture en milieu rural - favoriser la médiation artistique et culturelle, l'accès à tous à la culture autour des préoccupations sociétales - améliorer les conditions d'accueil des sans abris
<p>PARTENARIATS</p>	<p>PETR, la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, La Direction de la Cohésion Sociale Conseil Régional BFC, L'arc Scène Nationale Le Creusot, Associations impliquées dans le Conseil Local en Santé Mentale Education Nationale CAF Conseil Départemental de Saône-et-Loire,</p>
<p>FINANCEMENTS MOBILISABLES</p>	<p>Axe 1 : Médiation culturelle autour de l'art vivant et art plastique Action 1 : DRAC – 50% maximum</p> <p>Axe 2 : équipements enfance, petite enfance Action 1 (et 3) : accompagner la création et modernisation de pôles scolaires DETR, FSIPL, Région convention d'objectifs et de moyens, Département, FEADER ou LEADER</p> <p>Action 2 : accompagner la création et la modernisation de crèches, garderies, centres de loisirs DETR, FSIPL, CAF, MSA, Région convention d'objectifs et de moyens, Département, FEADER ou LEADER</p> <p>Axe 3 : équipements sportifs communautaires et intercommunautaires : DETR, FSIPL dédié contrat ruralité, CNDS, FEADER dans le cadre du programme LEADER,</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -évolution du nombre de licenciés sportifs -fréquentation des lieux culturels

